

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU PLESSIER

Monsieur Thierry FLEISCHMAN, Maire de CITRY, Seine et Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212.1 et suivants et L2213.1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Vu l'article L 411-1 du Code de la Route

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I 8^{ème} partie relative à la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié

Considérant la demande effectuée par la société WIAME VRD sise B.P. N°90074 Zac du Hainault - Sept Sorts 77263 La Ferté sous Jouarre, afin de réaliser les travaux il convient de réglementer la circulation des véhicules comme suit.

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable à compter du **LUNDI 24 FEVRIER 2020 pour la continuation des travaux d'assainissement rue du Plessier du NUMEROS 8 au 22 pour une durée de 3 semaines ;**

Article 2 : **UNE CIRCULATION ALTERNEE SERA ETABLIE PAR LA SOCIETE WIAME ;**

Article 3 : **LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CHANTIERS EST INTERDIT ;**

Article 4 : Le balisage, la neutralisation de la signalisation existante et la mise en place de la signalisation provisoire et son entretien seront assurés par la société WIAME VRD pendant toute la durée du chantier ;

Article 5 : L'entreprise chargée des travaux prend toutes les mesures de protection utiles à la circulation des piétons ;

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements ;

Article 7 : Le Maire autorise les forces de gendarmerie à faire enlever tous les véhicules en infraction au présent arrêté, en référence aux articles R417-1 et suivants, R412-51 du Code de la Route, R116-2 du Code de la Voirie Routière ;

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- La société WIAME VRD
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Ferté sous Jouarre
- Cet arrêté est porté à la connaissance des riverains par affichage

Fait à CITRY,
Le 20 février 2020
Le Maire,
T. FLEISCHMAN

